

(15)

PH/P.868  
PARDEVANT Maître ROYOL Jean François, Notaire à  
MARSEILLE 13001 - 32 Boulevard de la Libération, soussigné,

ONT COMPARU

Monsieur OHRESSER Philippe Jacques Lucien,  
Médecin,  
Né à PARIS (17ème arrt-) le 7 Mars 1936

Et Madame TROJANI Marie Dominine,  
Sans profession, son épouse,  
Née à ASCO (Corse) le 25 Février 1940

Demeurant ensemble à MARSEILLE 83 Chemin du Redon "LA  
ROUVIERE" E 5,

Monsieur et Madame OHRESSER, mariés sans contrat à  
MARSEILLE, le 30 Janvier 1961.

LESQUELS ont déclaré au notaire soussigné

I.- qu'ils sont propriétaires notamment du lot numéro TROIS  
MILLE TROIS CENT SOIXANTE NEUF NEUF (3369) dépendant d'un  
ensemble immobilier situé à MARSEILLE, quartier de la Panouse, 83  
Boulevard du Redon,

pour l'avoir acquis (avec le lot 3406 étant la cave n° 9) de  
Monsieur Jean Pierre DAVIN, teinturier, et Madame Marie José Mireille  
Jacqueline Marcelle MULARD, sans profession, son épouse demeurant  
ensemble 83 Boulevard du Redon, - nés savoir le mari à TUNIS, le 29 Mai  
1938 et l'épouse à LILLE (nord) le 25 Août 1938,

Suivant acte reçu par Maître Denis LAUGIER, notaire à  
MARSEILLE, le 26 NOVEMBRE 1971, publié au 3ème bureau des  
hypothèques de MARSEILLE, le 12 JANVIER 1972, volume 392 N° 5.

1<sup>o</sup>Page

II.- et qu'ils ont l'intention de diviser ce lot en deux lots, et pour parvenir à cette division ils ont envisagé de d'annuler le lot numéro 3369 et de créer à sa place, deux nouveaux numéros de lots.

CECI EXPOSE, il est passé à la modification du règlement de copropriété faisant l'objet des présentes de la manière suivante:

### SUBDIVISION DE LOTS

#### DESIGNATION ACTUELLE DU LOT NUMERO 3.369

- soit la propriété divisée et particulière de l'appartement de type F.5 situé au quatrième étage côté droit du bâtiment E immeuble cinq composé de : Une salle de séjour, quatre chambres, cuisine, toilette, water-closet placard dégagements,
- et la propriété indivise de 335/300.000° des parties communes générales et les 335/14.180° indivis des parties communes spéciales de l'immeuble 5 Batiment E.

L'ensemble immobilier dont dépend les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés, est cadastré commune de MARSEILLE, quartier LA PANOUSE, section D numéro 60, lieudit "83 Bd du Redon" pour 25 hectares 85 ares 83 centiares,

Tel que ledit ensemble immobilier est plus amplement désigné dans le règlement de copropriété le régissant et l'état descriptif de division suivant acte ssp déposé aux minutes de Me LACHAMP, le 8/8/1961, publié au 2ème bureau des hypothèques de MARSEILLE, le 11 SEPTEMBRE 1961 VOL 3035 N° 21,

ce règlement a été modifié suivant actes reçus par Maître LACHAMP, publiés au 2ème bureau des hypothèques de MARSEILLE,  
-le 20 Avril 1962, publié le 16 MAI 1962 VOL 3190 N° 5,  
-le 28 Septembre 1962, publié le 30 NOVEMBRE 1962 VOL 3311 N° 15.  
-le 21 Décembre 1964, publié le 4 JANVIER 1965 VOL 3908 N° 11,  
-le 1er Juin 1966, publié le 10 AOUT 1966 VOL 4483 N° 20  
-le 3 Février 1967, publié le 22 FEVRIER 1967 VOL 4656 N° 10,  
-le 26 Mai 1967, publié le 26 JUIN 1967 VOL 4783 N° 19,  
-le 24 Juin 1967 publié le 12 JUILLET 1967 VOL 4804 N° 16,  
-le 8 Aout 1967 publié le 11 SEPTEMBRE 1967 VOL 4859 N° 17  
-le 10 Mai 1968 publié le 12 JUIN 1968 VOL 5196 N° 26  
-le 2 Mai 1968 publié le 18 JUIN 1968 VOL 5203 N° 5  
-le 14 Octobre 1969 publié le 24 OCTOBRE 1969 VOL 5909 N° 6  
-le 5 Février 1971 publié le 5 MARS 1971 VOL 7 N° 7  
-le 7 Janvier 1972, publié le 16 FEVRIER 1972 VOL 446 N° 5  
-le 19 Juin 1973 publié le 11 Juillet 1973 VOL 1091 N° 6,  
-le 1er février 1974, publié le 21 MARS 1974 VOL 1374 N° 12

et d'un acte reçu par Maitre VIAL et SARAZIN, notaires associés à MARSEILLE, le 1er décembre 1976, publié le 23 DECEMBRE 1976 VOL 2581 N° 6, contenant document d'arpentage (division de la parcelle D 30) et cession au profit de la ville de Marseille, des parcelles D 58 - 59, 61, et 62, la parcelle D 60 restant la propriété de la copropriété.

**ANNULATION DU LOT NUMERO 3369 et CREATION  
DE DEUX NOUVEAUX NUMEROS DE LOTS**

Le lot numéro TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE NEUF (3369) est annulé et remplacé par les nouveaux numéros TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTÉ CINQ (3435) et TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTÉ SIX (3436)

**LOT NUMERO TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTÉ CINQ (3435)**

- soit la propriété privative et particulière de l'appartement de Type F3, situé au quatrième étage coté droit du bâtiment E, immeuble 5, composé d'une salle de séjour, deux chambres, cuisine, toilette water closet placards dégagements
- et la propriété indivise de 224/300.000<sup>e</sup> indivis des parties communes générales
- et les 224/14.180<sup>e</sup> indivis des parties communes spéciales audit bâtiment E 5,

**LOT NUMERO TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTÉ SIX FRANCS (3436)**

- soit la propriété privative et particulière de l'appartement situé au quatrième étage coté droit du bâtiment E, immeuble 5, composé de deux chambres
- et la propriété indivise de 111/300.000<sup>e</sup> indivis des parties communes générales
- et les 111/14.180<sup>e</sup> indivis des parties communes spéciales audit bâtiment E 5.

Ainsi au surplus que lesdits lots figurent encadrés respectivement en teinte rose et jaune, sur le plan qui demeurera ci-joint et annexé après mention d'usage.

Conformément à l'article 19 du règlement de copropriété, section IV - MODIFICATIONS, une expédition des présentes modifications sera transmise au Syndic de copropriété pour être jointe au règlement de copropriété.

**TABLEAU RECAPITULATIF**

3<sup>e</sup>Page

LOT	BÂTIMENT	IMMEUBLE	NATURE	Quote Part Parties Communes	OBSERVATIONS	
3369	E	5	Appartement 5 pièces et cuisine	335/ 300.000*	Annulé et remplacé par les lots 3435 et 3436	
3435	E	5	Appartement 3 pièces et cuisine	224/ 300.000*	Provient du lot 3369 annulé	
3436	E	5	Appartement 2 pièces	111/ 300.000*	Provient du lot 3369 annulé	

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au troisième bureau des hypothèques de MARSEILLE.

POUVOIRS

Les parties constituent par les présentes, pour mandataires, avec faculté d'agir ensemble ou séparément :

Mademoiselle ARNAUD Françoise, secrétaire, et Monsieur HERTZOG Paul, clerc de notaire, demeurant à MARSEILLE 13001 - 32 Boulevard de la Libération,

Al'effet d'établir tous rectificatis au présent acte, à l'effet de mettre en concordance les présentes avec tous documents cadastraux, titre de propriété antérieur ou d'état civil.

DONT ACTE EN CINQ PAGES

Fait et passé à MARSEILLE, en l'étude du notaire soussigné.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT,  
ET LE DIX DECEMBRE.

Lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte, tous à la date sus-indiquée.

Suivent les signatures.

